



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
Impôt sur les revenus de 2023
Avis d'impôt établi en 2024

AVIS_IR_RG



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur [impots.gouv.fr](#)

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP NOISIEL
SAID VAL MAUBUEE
3 ET 5 COURS DES ROCHES
77458 MARNE LA VALLEE CEDEX 2

Vos références

Numéro fiscal (C) : 30 30 609 714 041

Référence de l'avis : 24 77 A765917 90

Adresse d'imposition au 01/01/2024 :

CHEZ MME CHADLI
19 AV ANDRE MARIE AMPERE
CHAMPS-SUR-MARNE
77420 CHAMPS SUR MARNE

Numéro FIP : 770 12 68 2492619789 3 A

Numéro de rôle : 016

Date d'établissement : 22/07/2024

Date de mise en recouvrement : 31/07/2024

Identifiant service : 77224

SENASLI YOUNES
CHEZ MME CHADLI
19 AV ANDRE MARIE AMPERE
CHAMPS-SUR-MARNE
77420 CHAMPS SUR MARNE

Somme qu'il vous reste à payer

0 €

Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2023.

Vos contacts



Par messagerie sécurisée

dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](#)



Par téléphone

au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h



Sur place

auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur [impots.gouv.fr](#), rubrique Contact et RDV

SIP NOISIEL
SAID VAL MAUBUEE
3 ET 5 COURS DES ROCHES

77458 MARNE LA VALLEE CEDEX 2

Revenu fiscal de référence :

10 251

Nombre de parts :

1,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2024, de vos revenus 2023. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2023.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](#).

* (service gratuit + coût de l'appel)

Déclarant 1 - Nom de naissance : SENASLI

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
C				
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
				1,00

Détail des revenus	Déclar. 1	Total
Autres revenus imposables.....	11390	
Déduction 10% ou frais réels.....	- 1139	
Salaires, pensions, rentes nets.....	10251	10251
Revenu brut global.....		10251
Revenu imposable.....		10251
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴		0
Montant net de votre imposition.....		0

IMPOT NET	
Total de l'impôt sur le revenu net.....	0

CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2023 :

IMPOT SUR LE REVENU	
Impôt sur le revenu 2023 dû ⁵³ :	0
Au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.	

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Revenu fiscal de référence ²⁵	10251

PLAFOND EPARGNE RETRAITE	
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2024, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2025 est de :	
Plafond total de 2022.....	Déclar. 1 16394
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	4114
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....	+ 4114
Plafond non utilisé pour les revenus de 2023.....	+ 4114
Plafond calculé sur les revenus de 2023.....	+ 4399
Plafond pour les cotisations versées en 2024.....	= 16741

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2026 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2024

Taux personnalisé qui sera utilisé par votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite...) pour le prélèvement à la source sur votre revenu net imposable

Taux pour le foyer

0,00%

>>> Suite de votre avis

PRÉLEVEMENT À LA SOURCE 2024

Taux personnalisé qui sera utilisé par votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite...) pour le prélevement à la source sur votre revenu net imposable

Taux pour le foyer

0,00%